

## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	28.08.2015	09:04	15.336	DDTE	
	Annule et remplace				

**Auteur(s):** Laurent Debrot

**Titre:** Traitements herbicides dans les communes

**Contenu:**

Les récents événements en ville du Locle ont mis à jour une pratique malheureusement encore largement en vigueur dans les communes: le désherbage des places et trottoirs, ainsi que celui des talus et bandes de verdure le long des routes. Pourtant, cette pratique est interdite pour les communes depuis bientôt 30 ans et totalement depuis 15 ans.

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire:

- si le service des ponts et chaussées effectue encore du désherbage chimique?
- combien de communes le font encore?
- quel est le risque pénal que les communes et les privés encourent s'ils ne respectent pas l'Ordonnance fédérale sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, (ORRChim, annexe 2.5)?
- ce qu'il entend entreprendre pour informer, voire sanctionner de telles pratiques?

Réponse écrite demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Laurent Debrot	
<b>Autres signataires (nom, prénom)</b>	
Daniel Ziegler	
Fabien Fivaz	
Gabrielle Würzler	
Laurent Kaufmann	
Partrick Herrmann	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**